



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 14 avril 2017



Préavis No 05/2017

au Conseil communal

COMPTES 2016

Edition validée par la Municipalité le 3 mai 2017

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. RESULTAT	6
3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7
3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	7
3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises.....	8
3.3. Centre par nature 33 – Amortissements.....	8
3.4. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques.....	8
4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT	9
4.1. Centres par nature 40 - Impôts, 41 - Patentes et 44 - Parts à des recettes cantonales.....	9
4.2. Centre par nature 42 – revenus du patrimoine	11
5. AUTOFINANCEMENT	11
6. INVESTISSEMENTS.....	12
7. TRESORERIE ET ENDETTEMENT.....	13
8. AMORTISSEMENTS	13
9. ANALYSES PARTICULIERES	14
9.1. Administration générale (110)	14
9.2. Transports publics (180).....	15
9.3. Service informatique (190)	15
9.4. Service technique (410)	15
9.5. Service de l'urbanisme (420).....	15
9.6. Routes (430)	15
9.7. Véhicules (432).....	15
9.8. Eclairage public (433).....	15
9.9. Ordures ménagères et déchets (450).....	15
9.10. Collecteurs et épuration des eaux (460+461).....	16
9.11. Cours d'eau et rives (470)	16
9.12. Unité d'accueil pour écoliers (511)	16
9.13. Réfectoire (512)	16
9.14. Service médical et dentaire (560).....	17
9.15. Nursery-garderie (711).....	17
9.16. Prévoyance sociale (720).....	17
9.17. Service des eaux (811)	18
9.18. Service électrique (820)	18
10. DEPENSES EXTRABUDGETAIRES.....	19
11. COMMENTAIRES.....	19
12. CONCLUSIONS.....	21

Au Conseil communal de Belmont

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre les comptes communaux 2016. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle du 18 au 20 avril 2017, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

1. PREAMBULE

Tel qu'annoncé par la Municipalité dans ses propos introductifs sur le budget 2016, celui-ci était à considérer comme budget de transition, établi avec la rigueur habituelle. Les dépenses avaient été soigneusement analysées et la projection de nos recettes avait été faite avec grande prudence.

La prévision d'une croissance zéro de la population se manifestait par une certaine prudence sur les recettes et le résultat 2016 montre même une légère décroissance de la population (1%). Cette diminution des habitants est due à quelques propriétés « haut-de-gamme » mises en vente et libres d'occupants. On peut aussi relever moins de jeunes dans le domicile familial et les « dégâts collatéraux » que provoquent les divorces.

Notre marché immobilier local est à l'image du reste du canton et de la Suisse : pénurie de logements à loyer abordable, forte pression sur les transactions (200% d'augmentation des prix en 30 ans dans le bassin lémanique), mesures prises par le Conseil Fédéral et la FINMA depuis 2013 pour limiter la forte progression des crédits hypothécaires (exigence de 10% des fonds propres et des frais d'acquisition, diminution de la durée d'amortissement, activation par la BNS du volant de fonds propres anticycliques qui obligent les banques à renforcer la couverture de leurs créances hypothécaires). Toutes recettes fiscales confondues, nous estimons une diminution de quelque Fr. 400'000.00. Le résultat de l'exercice 2016 « vire dans le rouge » avec un déficit de plus de Fr. 370'000.00 par rapport à une prévision positive de Fr. 86'650.00.

Ce résultat tient compte du trop versé pour les acomptes 2016 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, calculés sur des impôts sur le revenu et des recettes conjoncturelles plus importantes que réalisés. Une somme de Fr. 235'000.00 a été portée en actif transitoire (9139.01) sur le compte 220.3520.00 « participation à des charges d'autres communes » en diminution de notre participation à la péréquation intercommunale. Le montant ajusté nous sera crédité en septembre 2017, une fois le décompte cantonal pour l'exercice sous revue effectué (voir point 9.14).

Un autre effet sur les recettes de l'exercice s'explique, comme pour 2015, par le fait que le canton a décomptabilisé les retenues de l'impôt des sourciers mixtes. Sachant que l'impôt à la source retenu est supérieur au taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les personnes imposées à la source qui ont des revenus supérieurs à Fr. 120'000.00 peuvent demander à être imposées de manière ordinaire.

Comme annoncé lors des boucllements 2015, une demande auprès de l'administration cantonale des impôts (ACI) avait été faite afin de pouvoir répondre à nos préoccupations suite aux résultats de la décomptabilisation des sourciers mixtes (env. un demi-million). Des éléments de réponses nous ont été transmis par l'ACI le 3 avril 2017 dont nous vous livrons ci-dessous le détail :

Afin d'apporter les éléments de réponse à vos préoccupations, nous avons établi les tableaux ci-dessous.

- *Le premier intitulé « Sourciers mixtes » résume la comptabilisation des retenues de l'impôt à la source auprès des employés « sourciers mixtes », soit ayant un salaire supérieur à Fr. 120'000.00*
- *Le deuxième intitulé « Sourciers mixtes – décomptabilisation » résume les opérations de comptabilisation liées aux transferts des retenues source pour les comptes des contribuables lors de la taxation au régime ordinaire. Pour rappel, les sourciers mixtes doivent remplir une déclaration d'impôt ordinaire, la retenue IS (Impôt Source) étant considérée comme acompte.*

En analysant ces tableaux, on peut constater que les retenues de la période fiscale 2013 opérées en 2013 (Fr. 531'476.97) et 2014 (Fr. 449'359.27) tableau « sourciers mixtes » ont partiellement été transférées sur les débiteurs concernés en 2015 (Fr. -819'564.04) tableau « Sourciers mixtes – décomptabilisation », ce qui justifie le montant négatif important dans l'exercice 2015. Ce d'autant plus qu'en 2015, les retenues IS auprès des sourciers mixtes ont fortement baissé.

Au vu des retenues opérées dans les exercices 2015 et 2016, les écarts devraient se stabiliser.

Sourciers mixtes								
Année fiscale								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Totaux
2009	641'373.98	-18'989.43	66'448.10	24'965.31	-	-	1'566.95	715'364.91
2010	100'739.71	356'067.24	425'209.94	8'460.90	6'763.18	990.01	-	898'230.98
2011		405'380.09	973'115.77	138'407.44	22'949.01	4'263.82	11'932.18	1'556'048.31
2012			582'454.84	716'159.57	-48'903.77	13'465.34	8'998.58	1'272'174.56
2013				531'476.97	449'359.27	22'768.59	69'898.37	1'073'503.20
2014					514'433.52	249'437.81	82'486.05	846'357.38
2015						440'787.28	164'766.46	605'553.74
2016							389'185.92	389'185.92
Totaux	742'113.69	742'457.90	2'047'228.65	1'419'470.19	944'601.21	731'712.85	728'834.51	7'356'419.00

Sourciers mixtes - décomptabilisation								
Année fiscale								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Totaux
2009	641'373.98	-572'422.47	-223'937.11	37'746.53	-	-	1'566.95	-115'672.12
2010	100'739.71	356'067.24	-207'944.38	-216'548.65	-38'288.71	990.01	-	-4'984.78
2011		405'380.09	842'408.52	-1'013'748.00	-190'738.72	-33'424.95	11'604.35	21'481.29
2012			582'454.84	476'049.50	-820'983.82	-225'549.30	-2'208.82	9'762.40
2013				531'476.97	359'876.23	-819'564.04	-44'636.05	27'153.11
2014					514'433.52	137'706.26	-546'072.81	106'066.97
2015						440'787.28	48'867.96	489'655.24
2016							389'185.92	389'185.92
Totaux	742'113.69	189'024.86	992'981.87	-185'023.65	-175'701.50	-499'054.74	-141'692.50	922'648.03

Le tableau ci-dessous fait également ressortir une relative progression de l'impôt sur le revenu

	Revenu personne physique (PP)	2013	2014	2015	2016
4001.001	Impôt revenu PP	7'588'791.80	7'094'451.00	8'383'685.40	7'961'696.65
4001.002	Impôt complément sur revenu PP	1'031'249.34	1'514'174.25	1'215'856.00	1'264'319.05
4001.003	Impôt sur prestations capital PP	254'909.55	166'205.85	236'535.20	357'499.05
4001.007	Acompte impôt sur le revenu	1'628'171.99	1'297'449.41	-113'681.30	621'823.56
	sous-total	10'503'122.68	10'072'280.51	9'722'395.30	10'205'338.31
4001.01	Impôt revenu - IS	40'392.90	33'566.51	33'923.85	50'101.66
4001.01	Impôt sourciers mixtes	-185'023.65	-175'701.50	-499'054.74	-141'692.40
	sous-total	-144'630.75	-142'134.99	-465'130.89	-91'590.74
	Total	10'358'491.93	9'930'145.52	9'257'264.41	10'113'747.57

IS : impôt à la source

Ces tableaux démontrent à quel point les communes sont dépendantes de l'administration fiscale (ACI), elle-même soumise à la complexité de la gestion des personnes payant l'impôt à la source.

Bien que préoccupant, le résultat négatif de 2016 (Fr. 370'386.27) reste un résultat de transition. La perte sera portée en diminution du compte capital au bilan, constitué ces dernières années pour faire face à ce type de situation (Fr. 1'038'512.30 au 01.01.2016).

La Municipalité a engagé en été 2015 plusieurs réflexions et certaines ont déjà débouché sur des processus permettant de rendre le fonctionnement de certains services plus efficient sur le plan financier. Nous relevons ici par exemple la réorganisation du Service de conciergerie, de la Bourse communale et de nos Services Industriels. Mais toutes les réorganisations ne déboucheront pas sur des économies, particulièrement celles liées aux besoins de l'accueil pré et parascolaire, et de la fréquentation du réfectoire scolaire. Toutes ces structures communales subissent une forte demande des parents et notre commune répond d'ores et déjà aux nouvelles obligations récemment décidées par le Grand Conseil vaudois.

Le bouclage des comptes 2016 nous a réservé quelques mauvaises surprises, dont la principale est liée à une forte augmentation des coûts de l'accueil de nos enfants, dans les structures préscolaires (de leur naissance, ou presque, jusqu'à leur scolarisation). Après analyse des causes, nous avons constaté une erreur dans l'inscription budgétaire des charges salariales liées à l'ouverture des « Moussaillons grands » dans nos locaux du Burenos. Si le préavis soumis à votre Assemblée, fin avril 2015, détaillait bien les charges précitées, leur report dans le budget 2016, établi au début de l'automne 2015, a tout simplement été oublié. Ceci explique des comptes déficitaires de Fr. 360'000.- arrondis, alors que nous tablions sur des chiffres noirs de Fr. 86'650.-.

La charge supplémentaire du coût de l'accueil préscolaire dans les comptes 2016 se répercutera également en 2017 car le budget a été établi sur la même base que celui de 2016.

Une demande de crédit extrabudgétaire sera présentée au Conseil communal lors de sa séance du mois de juin prochain.

Selon le dicton « faute avouée à moitié pardonnée ». Mais sur le fond, ne nous trompons pas de cible : année après année, l'explosion de la participation des communes à la facture sociale cantonale porte gravement atteinte à notre capacité financière pour faire face aux besoins légitimes de notre population, plus particulièrement des familles. Nous nous transformons chaque jour un peu plus en « percepteur d'impôts » en faveur du canton, ce qui lui a permis de liquider sa dette, et de présenter année après année des résultats à faire pâlir d'envie tous les Confédérés. Conséquence, la dette des communes vaudoises prend l'ascenseur, et leur marge financière disponible fond comme neige au soleil.

« Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Cette citation est le fil conducteur de l'action de la Municipalité. Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du budget 2018 sont en cours et la fiscalité qui lui est liée sera menée avec rigueur.

2. RESULTAT

L'excédent de charges, après les opérations de clôture comprenant les amortissements et les affectations obligatoires, **s'élève à Fr. 370'386.27.**

La répartition de cet excédent se décompose comme suit :

Amortissements supplémentaires

Aucun amortissement supplémentaire en 2016 0.00

Dotations aux fonds de réserve et de renouvellement

Aucune attribution 0.00

Par conséquent, le compte de fonctionnement de l'année 2016 boucle sur un **excédent de charges de Fr. 370'386.27**, à prélever sur le compte de bilan « Capital » no. 9290.01.

Le compte Capital se présentera comme suit au 1^{er} janvier 2017 après bouclage comptable :

Situation au 01.01.2016	Fr. 1'038'512.30
Prélèvement au 31.12.2016	Fr. - 370'386.27
Situation au 01.01.2017	Fr. 668'126.03

Le budget prévoyait des charges d'un montant total de Fr. 22'875'940.00 et des revenus de Fr. 22'962'590.00, laissant apparaître un excédent présumé de revenus de Fr. 86'650.00.

Comparaison avec écarts comptes / budget 2016

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart en Fr.	Ecart en %
Revenus	23'008'408	22'962'590	45'818	0.20
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux*	-758'987	-377'550		
Ecritures internes	-1'014'001	-1'108'300		
Revenus épurés**	21'235'420	21'476'740	-241'320	-1.12
Charges	23'378'794	22'875'940	502'854	2.20
Amortissements	-1'711'674	-1'265'950		
Attributions aux fonds et financements spéciaux***	-470'643	-282'900		
Ecritures internes	-1'014'001	-1'108'300		
Charges épurées**	20'182'476	20'218'790	-36'314	-0.18
Excédent de revenus/(-) charges	-370'386	86'650		

*Prélèvement sur financements spéciaux : fonds de réserve construction+entretien égouts (part du préavis 09/11 Louche 3^{ème} étape) fr. 215'783.82, fonds de rénovation Maison Pasche Fr. 105'000.00, fonds de rénovation du bâtiment administratif Fr. 92'649.55, fonds de rénovation toitures fontaines Fr. 6'000.00, fonds de rénovation chaufferie Fr. 34'351.20, fonds de réserve refuge des Bas-Monts Fr. 9'020.15, fond de réserve refuge de Malatête Fr. 3'828.15, fonds de réserve SI Fr.288'423.88, fonds de réserve énergies renouvelables (vélos électriques) Fr. 3'900.00.

**Les revenus et charges épurés (avec effet sur les liquidités) sont obtenus après soustraction des opérations sans effet monétaire.

*** Attribution aux fonds : rénovation bâtiment Maison Pasche Fr. 10'078.60, éclairage public Fr. 1'579.95, fonds réserve « énergies renouvelables » Fr. 20'630.41.

***Attribution aux financements spéciaux : égouts Fr. 425'524.95, épuration Fr. 6'923.41, eau Fr. 5'905.56.

Une évolution significative de certains postes par rapport au budget peut être évoquée (liste non exhaustive), à savoir :

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses courantes ou les charges épurées ont diminué de Fr. 36'314.00 (-0.18%) par rapport au budget et augmenté de Fr. 1'185'497.00 (+6.24%) par rapport à l'exercice précédent.

3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice écoulé laisse apparaître une augmentation des charges salariales (+4.67%) dont vous trouverez les explications ci-après :

- le salaire de la responsable ressources humaines a mal été budgété en 2016,
- l'engagement de personnel et l'augmentation des taux d'activités du personnel de l'UAPE suite à l'ouverture d'une 3^{ème} structure en août 2016,
- l'engagement d'un assistant en information documentaire pour la bibliothèque scolaire à 10% et engagement d'un collaborateur pour la surveillance de la cour durant la pause de midi, paiement d'heures supplémentaires pour le personnel auxiliaire du réfectoire scolaire suite à l'augmentation du nombre d'enfants,
- le budget des salaires du personnel suite à l'agrandissement du CVE « Les Moussaillons » et l'augmentation de certains taux d'activités ont été sous-estimés (premier exercice complet sur 2 sites).
- la cotisation supplémentaire de 3% pour la recapitalisation de la CIP (Caisse Intercommunale de Pensions).

3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises

La Municipalité continue de gérer ces dépenses avec vigilance. Pour 2016, elles sont en légère augmentation par rapport au budget (+6.81%). Nous rappelons que sont consenties uniquement les dépenses identifiées nécessaires, hormis des dépenses obligatoires imprévues (fuites, réparations urgentes, etc....) et certaines dépenses extraordinaires et non pérennes.

3.3. Centre par nature 33 – Amortissements

Les amortissements obligatoires sur les investissements du patrimoine administratif portés à l'actif du bilan sont conformes aux prévisions budgétaires. Les amortissements du patrimoine financier augmentent suite au bouclage de l'objet d'investissement « Transformation de la Maison Pasche ».

Les amortissements du patrimoine administratif tiennent compte de la clôture des préavis « Collège 3^{ème} étape », adaptation des locaux de l'ancien collège ainsi que des travaux de transformation du CVE « Les Moussaillons » au Burenos.

En parallèle des emprunts contractés pour les besoins en liquidités du « Collège 3^{ème} étape », à savoir 7 millions auprès du Crédit Suisse et 6 millions auprès de Postfinance, nous avons effectué des amortissements comptables dans les comptes du collège, identiques aux remboursements de ces emprunts intervenus dès 2013. Ceci nous amène à créer un fonds de réserve d'amortissement du collège au bilan afin de pouvoir y attribuer les montants correspondants. Ce fonds, qui s'élève au 31 décembre 2016 à Fr. 1'060'000.00, a été comptabilisé en diminution des charges des travaux du « Collège 3^{ème} étape ».

3.4. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques

Les charges cantonales et à d'autres communes ou associations de communes représentent à elles seules **le 41.96%** des charges épurées 2016 (42.84% en 2015).

Centre par nature 351 et 352	Comptes 2016*	Budget 2016	Ecart en Fr.	Ecart en %
Participation à des charges :				
- cantonales	4'340'329.60	4'157'850.00	182'479.60	4.39
- à d'autres communes	4'127'981.83	4'905'250.00	-777'268.17	-15.85
Participation totale	8'468'311.43	9'063'100.00	-594'788.57	-6.56
En % des charges épurées	41.96	44.89		
* inclus décomptes finaux 2015				

Notre participation provisoire à la facture sociale 2016 de l'Etat se monte à Fr. 3'224'660.00 (Fr. 3'142'323.00 en 2015). Le décompte final doit nous être adressé à la fin de l'été 2017. Nous bénéficions d'une provision de Fr. 450'000.00 qui ne devrait pas être entamée, les acomptes payés étant en principe supérieurs au décompte à venir.

Années	Charges sociales			Péréquation
	Subvention pour l'hygiène et la santé publique Compte n°	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale Compte n°	Total	Péréquation directe horizontale nette Comptes n°
	730.3654.00	*** 720.3515.00		220.3520.00+ 220.4520.00
2012	362'731.70	2'753'995.80	3'116'727.50	**1'638'164.00
2013	389'348.31	2'921'845.00	3'311'193.31	1'783'474.00
2014	289'056.25	3'026'096.00	3'315'152.25	1'687'780.00
2015	320'353.10	2'891'489.00	3'211'842.10	1'484'464.00
2016*	339'599.00	3'224'660.00	3'564'259.00	1'433'888.00
* Décompte provisoire en attente résultat Canton à recevoir fin de l'été 2017, inclus provision sur décompte final				
** Bascule de 2 points d'impôts en faveur des communes				
*** Décompte net inclus solde des décomptes finaux des années précédentes				

4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les produits courants ou les **revenus épurés ont diminué de Fr. 241'320.00 (-1.12%) par rapport au budget, et augmenté de Fr. 792'547.50 (+3.88%)** par rapport à l'exercice précédent, résultant de la baisse de la population, de la diminution de 1,5 points d'impôt décidée suite à l'introduction de la taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets, et du changement de catégorie de contribuable sur la commune (sourciers mixtes).

4.1. Centres par nature 40 - Impôts, 41 - Patentes et 44 - Parts à des recettes cantonales

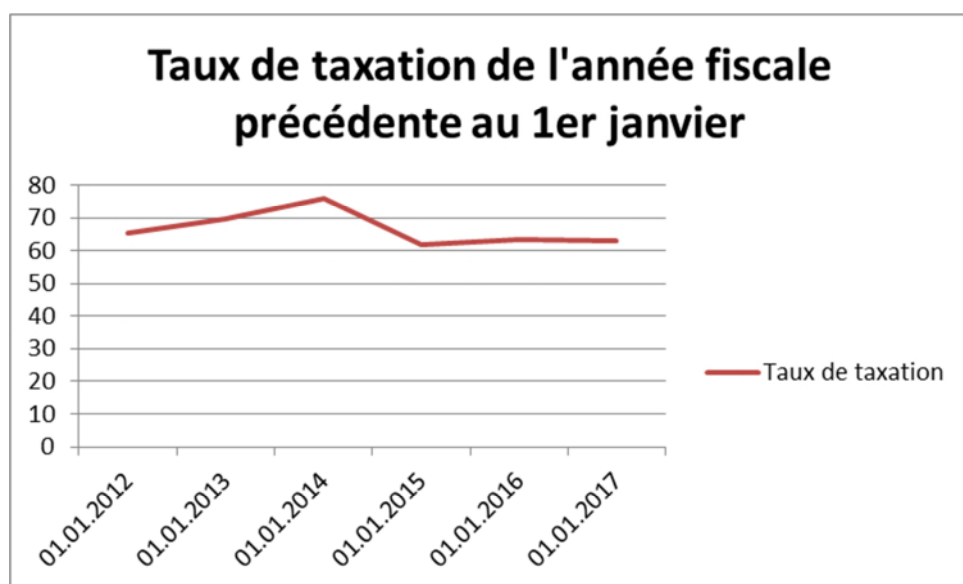
Les acomptes de l'impôt sur le revenu et la fortune sont répartis **provisoirement** entre le canton et la commune de domicile au début de l'année. La répartition **provisoire** des impôts peut donc être fondamentalement différente de la répartition réelle (le domicile du contribuable au 31 décembre faisant foi).

Par rapport à 2015, les résultats 2016 des impôts ont augmenté de **7.07%**. Cette augmentation s'explique principalement par le rattrapage, en 2015, des décomptes des sourciers mixtes qui ont eu pour effet une diminution des recettes fiscales de presque un demi-million de francs comme détaillé dans le préavis sur les comptes 2015.

Nous supposons que le résultat 2016 est dû à une augmentation des capacités financières de nos contribuables. Ceci devra être confirmé lors de l'exercice 2017.

Le taux de dossiers 2015 taxés, 63.05%, confirme la tendance de ces dernières années. Pour rappel, en 2013 le taux de taxation des dossiers 2012 était, à la même période, de plus de 75%.

Evolution pour l'année 2016 du pourcentage de dossiers fiscaux taxés 2012-2016



L'évolution des rentrées fiscales est aussi influencée par les autres impôts qualifiés d'aléatoires ou conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations, part à l'impôt sur les gains immobiliers).

Comparaisons des impôts (chapitre 210)							
Désignation	Comptes	Budget	Ecart		Comptes	Ecart entre	
	2016	2016	en CHF	en %	2015	comptes 2015 et 2016	
Coefficient communal	69.5	69.5			69.5	en CHF	en %
Impôt sur le revenu	10'113'747.57	10'360'500.00	-246'752.43	-2.38	9'257'364.41	856'383.16	9.25
Retrocession d'impôts d'autres communes	36'128.35	60'000.00	-23'871.65	-39.79	-	36'128.35	100.00
Impôt sur la fortune	1'614'140.06	1'492'000.00	122'140.06	8.19	1'402'752.89	211'387.17	15.07
Impôt à la source	122'391.82	226'700.00	-104'308.18	-46.01	274'430.56	-152'038.74	-55.40
Impôt à la dépense (étrangers)	108'732.05	29'050.00	79'682.05	274.29	122'551.10	-13'819.05	-11.28
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	231'483.60	246'000.00	-14'516.40	-5.90	239'725.00	-8'241.40	-3.44
Impôt sur le capital des personnes morales	5'373.90	2'900.00	2'473.90	85.31	6'685.50	-1'311.60	-19.62
Impôt complémentaire sur les immeubles	25'990.50	20'000.00	5'990.50	29.95	21'875.50	4'115.00	18.81
Impôt foncier	1'329'110.50	1'155'000.00	174'110.50	15.07	1'164'509.55	164'600.95	14.13
Droits de mutation	358'353.50	537'500.00	-179'146.50	-33.33	460'485.80	-102'132.30	-22.18
Impôt sur les succession et donations	48'882.50	249'500.00	-200'617.50	-80.41	54'877.50	-5'995.00	-10.92
Impôt sur les chiens	16'970.00	13'900.00	3'070.00	22.09	15'330.00	1'640.00	10.70
Taxe sur les divertissements	209.70	1'000.00	-790.30	-79.03	547.40	-337.70	-61.69
Impôt sur les tombolas et lotos	2'773.15	1'000.00	1'773.15	177.32	1'631.40	1'141.75	69.99
Impôts récupérés après défalcation	54'867.66	10'000.00	44'867.66	448.68	15'981.53	38'886.13	243.32
Patentes tabac	9'264.10	5'000.00	4'264.10	85.28	2'506.25	6'757.85	269.64
Intérêts de retard sur impôts	99'907.12	100'000.00	-92.88	-0.09	129'964.41	-30'057.29	-23.13
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	239'311.60	332'800.00	-93'488.40	-28.09	294'549.15	-55'237.55	-18.75
Recettes fiscales brutes	14'417'637.68	14'842'850.00	-425'212.32	-2.86	13'465'767.95	951'869.73	7.07

Fr.

Calcul de la valeur du point d'impôt

Impôt sur le revenu	10'113'747.57
Rétrocession d'autres communes	36'128.35
Impôt spécial étrangers	108'732.05
Impôt sur la fortune	1'614'140.06
Impôt à la source	122'391.82
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	231'483.60
Impôt sur le capital des personnes morales	5'373.90
Impôt compl. sur les immeubles des personnes morales	25'990.50
	<hr/>
Total (pour 3564 habitants)	12'257'987.85
	<hr/> <hr/>
Divisé par quotient d'impôt de 69.50 (pour 3564 habitants)	176'373.93
	<hr/> <hr/>
Soit par habitant	49.49

Comparaison de la valeur du point d'impôt des 5 dernières années

2012	2013	2014	2015	2016
156'592.71	174'428.36	170'947.56	162'955.18	176'373.93
Par habitant	Par habitant	Par habitant	Par habitant	Par habitant
44.99	49.33	48.1	45.24	49.49

4.2. Centre par nature 42 – revenus du patrimoine

La situation des marchés financiers détermine des taux de rémunération des liquidités extrêmement bas. Les intérêts de retard sur les impôts dus par les personnes physiques et morales sont en constante augmentation. Certains contribuables « Cancoires » continuent de payer leurs impôts avec du retard. Voir aussi « chapitre SI », service électrique.

5. AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement 2016 s'est élevé à **Fr. 1'052'943.64** ce qui est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires. Il diminue de **Fr. 392'949.88** par rapport à 2015.

Un bon niveau d'autofinancement est important puisqu'il sert à financer, par nos propres ressources, les dépenses de fonctionnement, nos investissements et/ou le remboursement de la dette communale.

Détermination de la marge d'autofinancement 2016	
	Fr.
Excédent de charges	-370'386.27
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 amortissements	1'711'673.77
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	470'642.87
39 imputations internes	1'014'000.99
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-758'986.73
49 imputations internes	-1'014'000.99
Autofinancement	1'052'943.64
Par habitant	295.44

Pour comparaison :

Détermination de la marge d'autofinancement 2015	
	Fr.
Excédent de revenus	16'740.45
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 amortissements	955'306.84
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	608'580.91
39 imputations internes	1'006'143.20
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-134'734.68
49 imputations internes	-1'006'143.20
Autofinancement	1'445'893.52
Par habitant	401.41

6. INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes d'investissements 2016 représentent la somme de Fr. 449'755.35 contre Fr. 902'298.30 en 2015. Comme annoncé au budget 2016, les gros chantiers entamés ces dernières années sont terminés et un travail de bouclage a été fait.

<i>N°</i>	<i>Libellé</i>	<i>N° PA</i>	<i>Montant</i>
9170.51	Pont sur la Paudèze - études et travaux		10'096.65
9170.62	Burenz-Chaffeises - études		148'153.65
9170.66	Burenz-Chaffeises - travaux		4'497.05
9170.71	Terrain de foot - Épine - Chatruffe		13'134.10
9170.77	Crédit pour travaux réhabilitation RC 773	PA 01/2017	227'763.55
9170.82	Aménagement hydroélectrique de la Paudèze		-1'074.40
9170.91	Sécurisation Flonzel - tronçon supérieur		30'029.80
9146.04	Informatique communal (refonte site internet)	PA 01/2014	-9'449.05
9141.65	Parking Arnier - réfection bitume et marquage	PA 0620/14	12'923.10
9141.67	Création Ecopoint Rte du Signal	PA 09/2014	13'680.90
	Total investissements nets		449'755.35

7. TRESORERIE ET ENDETTEMENT

Pour la première fois depuis plusieurs années, nos liquidités n'ont montré aucun signe d'insuffisance durant l'année. L'emprunt de un million consenti en 2015 pour améliorer nos liquidités a pleinement joué son rôle et nous a permis d'avoir un cash-flow suffisant pour faire face à nos besoins courants et aux dépenses ponctuelles.

L'état de situation de notre endettement, **à long terme**, a un peu évolué par rapport à 2015. Il est passé de Fr. 33.2 millions à Fr. 31.9 millions (amortissements d'emprunts, non renouvellement d'un emprunt échu en juin 2016). Le coût de nos emprunts a légèrement diminué. Il s'élève à Fr. 694'698.45 pour l'exercice 2016, contre Fr. 734'945.09 pour 2015.

Au 31.12.2015, l'endettement net s'élevait à Fr. 25'883'930.10. Au 31.12.2016, il se monte à Fr. 25'735'270.15. Il a donc diminué de Fr. 148'659.95 durant l'exercice 2016. Par habitant, il est passé de Fr. 7'185.99 (3'602 hab.) à Fr. 7'220.90 (3'564 hab.).

8. AMORTISSEMENTS

Le détail des amortissements comptabilisés en 2016 figure dans le tableau ci-après :

Amortissements du patrimoine financier		2016		2015
Défalcation d'impôts (210.3301.01)	Fr.	173'594.43	Fr.	83'258.94
Perte sur facturation (800.3301.00)	Fr.	1'600.34	Fr.	1'143.35
Perte sur créances et débiteurs (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	Fr.	37'364.40		-
Total	Fr.	212'559.17	Fr.	84'402.29
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif		2016		2015
Auberge communale	Fr.	37'915.10	Fr.	37'915.10
Maison Pasche	Fr.	55'358.15	Fr.	23'650.00
Routes	Fr.	343'094.30	Fr.	301'896.05
Ordures ménagères et déchets	Fr.	8'535.75	Fr.	-
Réseau d'eau et réservoir	Fr.	211'852.15	Fr.	168'650.90
Réseau électrique	Fr.	49'023.65	Fr.	43'792.50
Collège 3 ^{ème} étape	Fr.	252'665.20	Fr.	-
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (CS)	Fr.	175'000.00	Fr.	175'000.00
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (Postfinance)	Fr.	120'000.00	Fr.	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	Fr.	13'176.90	Fr.	-
Parc informatique	Fr.	9'449.05	Fr.	-
Total	Fr.	1'276'070.25	Fr.	870'904.55
Amortissements supplémentaires réseau d'eau et réservoir	Fr.	223'044.35	Fr.	-
Total des amortissements	Fr.	1'711'673.77	Fr.	955'306.84

9. ANALYSES PARTICULIERES

9.1. Administration générale (110)

L'augmentation de la charge salariale est due à une mauvaise estimation des coûts de la responsable des ressources humaines, engagée au 1^{er} juillet 2015, lors de l'établissement du budget. Il faut également prendre en considération qu'une partie de la masse salariale du personnel administratif est refacturée aux différentes entités pré et parascolaires. (110.4900.00).

Les charges du compte 110.3170.00 « frais réceptions et manifestations » se composent des frais relatifs à l'aubade du 1^{er} janvier, aux réceptions et cadeaux de 6 nonagénaires, à la réception des sociétés locales, au Passeport vacances, aux nouveaux habitants, aux fenêtres de l'Avent, à l'Assemblée Générale de Lausanne Région et au Comité de l'Association des Communes suisses (1^{ère} Assemblée Générale en Pays de Vaud depuis sa création).

9.2. Transports publics (180)

Notre participation au déficit des TL pour les transports urbains (agglomération) est plus élevée qu'en 2015. Une des causes réside dans le passage au quart d'heure de la ligne 47. Le trafic régional a aussi subi une hausse en raison de la nouvelle ligne 67 (Val-Vert/Cully) qui remplace la ligne 66. Une part de ces charges (maximum 75% dépassant 8 points d'impôts communaux) sera déduite de la péréquation, selon le mode de calcul en vigueur.

9.3. Service informatique (190)

Les comptes 2016 sont répartis différemment des prévisions budgétaires. L'augmentation supplémentaire de Fr. 14'000.00 environ par rapport au budget est due à l'acquisition par les RH d'un logiciel de gestion du personnel.

9.4. Service technique (410)

Une nouvelle ventilation des heures du personnel sur les différents services explique la diminution de la masse salariale.

9.5. Service de l'urbanisme (420)

Une partie des études prévues en 2016 par le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL) a été reportée.

9.6. Routes (430)

Le résultat 2016 inclut les études d'investissements bouclées et passées en charges dans l'entretien routier.

9.7. Véhicules (432)

Notre parc de véhicules communaux vieillissant, l'exercice 2016 s'est vu frappé, comme en 2015, de grosses réparations sur nos véhicules de la Voirie et des Espaces Verts. Une réflexion menée avec les utilisateurs a défini les besoins futurs en « véhicules lourds » de nos services extérieurs, principalement pour le service hivernal.

Un nouveau « véhicule léger » a été acquis fin novembre 2016 en remplacement de l'ancien véhicule des parcs et promenades.

9.8. Eclairage public (433)

Le résultat 2016 nous permet de procéder à un remboursement partiel de Fr. 1'579.95 de l'avance faite en 2014 et 2015 en faveur de l'éclairage public (Fr. 39'536.16), les recettes couvrant les dépenses. Il en résulte un solde de Fr. 37'956.21 sur le compte de bilan 9180.03 « Avance à éclairage public » que nous devons résorber ces prochaines années.

9.9. Ordures ménagères et déchets (450)

L'exercice 2016 est le troisième exercice complet de la mise en œuvre de la perception de la taxe forfaitaire selon les prescriptions fédérales, cantonales et communales. Nous constatons, après ces trois exercices, que la rétrocession de la taxe au sac versée par Gedrel est nettement inférieure à nos prévisions budgétaires. Cela démontre que le tri des déchets à Belmont, qui était déjà supérieur à la moyenne cantonale avant l'introduction de la taxe, est encore mieux effectué par nos citoyens.

Corollaire de ce qui précède : la taxe fixe par habitant ne couvre plus la réalité des coûts qui lui sont attribués et c'est l'impôt qui se substitue.

On peut également relever que les mesures d'allègements sociales sont supérieures à nos estimations de base (exemption de la taxe forfaitaire des jeunes, des aînés, des apprentis et étudiants ainsi que les personnes au bénéfice d'autres prestations sociales), mais qu'elles sont dans la moyenne de 2015.

Il est à relever que depuis 2016, les mesures sociales d'exonérations sont comptabilisées dans la rubrique 450.4900.00 Imputation internes pour des raisons de calcul de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) suite à l'automatisation des décomptes dans notre logiciel de comptabilité.

9.10. Collecteurs et épuration des eaux (460+461)

Nous rappelons que, afin de fournir des chiffres plus précis servant à la calculation des taxes d'épuration, la comptabilité du Service de l'assainissement a été scindée en deux parties. La première partie (chapitre 460) concerne le réseau d'égouts dont les comptes devraient s'équilibrer grâce à la perception de la taxe annuelle d'utilisation, selon le règlement adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 mai 2002 et approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} juillet 2002. Pour rappel, la perception de ladite taxe s'effectue à raison de 0,4‰ sur la valeur ECA et de Fr. 0.9535/m³ d'eau consommée au cours de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2016, les encaissements des taxes de raccordement et d'utilisation ont permis d'attribuer, au fonds de réserve pour construction et entretien du réseau égouts et station d'épuration, la somme de Fr. **425'524.94** (contre Fr. 378'666.98 en 2015).

La deuxième partie (chapitre 461) concerne la STEP dont les comptes s'équilibrent, grâce à la taxe d'épuration au m³ de Fr. 0.9535 pour 2016, conformément à la décision du Conseil communal lors de l'adoption du budget 2016. Une attribution au fonds de régulation a été effectuée pour un montant de Fr. 6'923.41.

Il est important de garder en mémoire qu'à moyen terme, des investissements colossaux devront être faits pour rénover la STEP, voire transférer nos eaux usées dans une autre installation (Vidy). Notre compte de réserve de Fr. 3'750'761.48 au 31.12.2016 permettra aussi de « lisser » cette charge future.

Dans le cadre des réflexions menées, suite aux nouvelles directives cantonales et fédérales en la matière, nous avons revu le mode de calculation de l'épuration qui vous a été présenté par le biais d'un préavis en mai 2016 et qui entrera en vigueur en 2017

9.11. Cours d'eau et rives (470)

Un montant pour l'élimination des plantes néophytes avait été prévu en transitoire au bouclage 2015 mais n'a pas été dépensé en 2016. Il a donc été attribué en recettes diverses.

9.12. Unité d'accueil pour écoliers (511)

Les charges de personnel sont supérieures à celles budgétées, par le fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits nécessitant une augmentation des places d'accueil. Une partie de ces charges est compensée par la participation des parents et par les subventions cantonales de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants).

9.13. Réfectoire (512)

L'augmentation des charges du personnel est due à l'augmentation toujours croissante du nombre d'enfants inscrits au réfectoire scolaire. Il y est servi 300 repas par semaine en moyenne. Afin de répondre aux nouvelles obligations cantonales pour l'accueil de jour des enfants nous avons engagé un Assistant en Information Documentaire (AID) pour permettre aux élèves fréquentant le réfectoire scolaire de pouvoir se rendre à la bibliothèque après le repas.

Nous avons également engagé une personne supplémentaire pour pallier l'absence d'une collaboratrice et assurer une surveillance accrue dans le préau scolaire, durant la pause de midi. Ceci est à mettre en relation directe avec l'arrivée des 7 et 8^{ème} HarmoS et les « conflits » entre grands et petits.

Evolution de la fréquentation des structures du parascolaire :

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
HABITANTS AU 31.12	2279	2913	3083	3177	3241	3293	3356	3442	3483	3536	3554	3602	3564
ELEVES SCOLARISES *inclus HarmoS 7-8	201	201	238	239	222	225	213	226	225	233	313*	314*	321*
UAPE	34	45	57	55	34	40	57	70	78	76	81	93	92
REFECTOIRE					46	56	55	67	54	73	109*	119*	117*
% ELEVES pris charge par le parascolaire	16%	22,4%	23,%	23%	36%	42,7%	52,6%	60,7%	58,7%	63,9%	60,7%	67,5%	65,1%

9.14. Service médical et dentaire (560)

Dès 2015, le médecin scolaire est payé par le biais du logiciel des salaires pour des raisons de simplification des décomptes des assurances sociales.

9.15. Nursery-garderie (711)

Depuis septembre 2015, le CVE « Les Moussaillons » s'est agrandi et se trouve maintenant sur deux sites. Les charges 2016 sont le reflet de cet agrandissement puisqu'il s'agit du premier exercice complet du point de vue des charges du personnel. Ces montants correspondent aux chiffres prévus dans le préavis 05/2015 « Demande de crédit extrabudgétaire pour l'extension du CVE Les Moussaillons ». Le budget 2016 n'a malheureusement pas tenu compte des prévisions du préavis, d'où l'écart important du résultat.

Il faut relever que la participation de la FAJE sera elle aussi augmentée car le calcul de la subvention se fait sur la masse salariale du personnel éducatif.

9.16. Prévoyance sociale (720)

Les acomptes 2016 de notre participation à la facture sociale sont basés sur le résultat 2014. L'exercice 2016 se soldant par des rentrées fiscales moins importantes que budgétées, nous avons pris en considération la diminution de notre participation à la facture sociale sur les impôts conjoncturels (gains immobiliers, impôt sur les successions, et droits de mutation) puisque ces derniers sont inférieurs au budget et que le 50% de la différence est directement déduit de la participation à la facture sociale (Fr. 235'000.00).

9.17. Service des eaux (811)

Pour la deuxième année consécutive, et suite à l'augmentation du prix du m³ de l'eau en 2015, nous comptabilisons un résultat très légèrement positif pour l'exercice 2016.

Evolution du prix de vente TTC du m³ d'eau :

baisse de Fr. 3.00 à Fr. 2.90 au 1^{er} janvier 2004

baisse de Fr. 2.90 à Fr. 2.50 au 1^{er} janvier 2007

augmentation de Fr. 0.15 en 2012 pour atteindre le prix de Fr. 2.65

augmentation de Fr. 0.15 en 2015 pour atteindre le prix de Fr. 2.80

Le prix d'achat moyen de l'eau en 2016 a été de Fr. 1.25/m³ (2015 Fr. 1.25/m³).

Dans le cadre des réflexions menées, suite aux nouvelles directives cantonales et fédérales en la matière, nous avons revu le mode de calcul du prix de l'eau qui vous a été présenté par le biais d'un préavis en mai 2016 et qui entrera en vigueur en 2017.

Evolution du poste 9144.01 « Réseau d'eau et réservoir »

Situation au 01.01.2016	Fr.	2'281'098.28
Travaux d'extension 2016	Fr.	543'618.73
Subvention ECA	Fr.	-30'896.00
Amortissements annuel	Fr.	-205'058.35
Amortissements supplémentaires	Fr.	-223'044.35
Solde au 31.12.2016	Fr.	2'365'718.31

La valeur comptable du réseau est encore inférieure à sa valeur réelle.

9.18. Service électrique (820)

Les comptes 2016 présentent un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LApEI). Nous avons attribué les intérêts sur emprunts des services électriques, Fr. 9'988.55, au compte 820.3290.00. Ce montant correspond au taux de WACC (4.70% en 2016 sur le solde des investissements à amortir) et qui trouve sa contrepartie à la rubrique 220.4250.01.

Pour rappel, les SI ne sont plus autorisés à dégager un bénéfice, hors celui issu du WACC (WACC = Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital qui se compose d'un taux d'intérêt sans risque et d'une indemnité de risque). Ceci provoque, de manière pérenne, une diminution de nos recettes générales, de l'ordre de 2 points d'impôts, qui n'a pas été compensée.

Nous avons prélevé du fonds de régulation du Service électrique, compte no 9280.09, la somme de **Fr. 288'453.86**. Ce prélèvement du fonds nous permet de compenser les charges supplémentaires sans avoir à modifier le prix de vente.

Nous avons attribué au fonds des énergies renouvelables 9280.15, le résultat de l'exercice 2016 (Fr. 20'630.41).

Evolution du poste 9144.02 « Réseau électrique »

Situation au 01.01.2016	Fr.	212'521.75
Travaux extension 2016	Fr.	156'933.78
Amortissements annuel	Fr.	-49'023.65
Solde au 31.12.2016	Fr.	320'431.88

La valeur comptable du réseau est nettement inférieure à sa valeur réelle, mais **que** la LApEL ne permet plus de considérer, car amortie.

10. DEPENSES EXTRABUDGETAIRES

Pour votre information, nous vous présentons ci-après le tableau des dépenses extrabudgétaires de l'année, selon l'article 92 du Règlement du Conseil communal (plafond fixé à Fr. 100'000.00).

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR 2016					
Date	Séance n°	N° décision	Libellé	CHF	Compte
02 + 23.03.2016	9 + 12/2016	9.7.1 + 12.9.1	Parcelle 176 - poste de transformation électrique (Malavaux) au chemin des Grand-Champs appartenent à la ville de Lausanne - réalisation de graphes	3'200.00	820.3154.00
27.04.2016	17/2016	17.4.1	Terrain de sport entretien 2016 offre Charmoy	15'000.00	358.3147.01
03.07.2016	27/2016	27.11.13	Déneigement adjudication à l'entreprise BRAPOR Paysagiste M. Goncalves	525.00	431.3189.00
15.06.2016	24/2016	24.06.01	Ouverture UAPE 3 (pas demandé en crédit extrabudgétaire)	23'000.00	511.3011.00
30.11.2016	44/2016	42.11.01	Achat véhicule Peugeot	28'999.20	432.3115.00
			Total	70'724.20	

11. COMMENTAIRES

L'analyse des différents tableaux financiers transmis par l'ACI, suite à la problématique liée à la taxation de nos « sourciers mixtes » tend à démontrer que nos recettes fiscales ordinaires sont solides. Restent les recettes conjoncturelles qui « fondent comme neige au soleil » et dont la cause principale est à chercher dans les nouvelles règles d'acquisition d'un bien immobilier. Le moratoire décrété par le Conseil Fédéral, suite à l'adoption par le peuple en 2013 de la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est aussi un élément déterminant. Les plans partiels d'affectations (plans de quartiers), en cours de gestation sur notre territoire, ont subi un arrêt brutal.

La planification de la croissance de la population s'en ressent fortement à Belmont, notre commune ayant anticipé les investissements pour les infrastructures d'accueil, avant de se les voir imposés par le niveau supérieur. Pour mémoire, nous avons tablé sur une population de l'ordre de 4'000 habitants à l'orée de 2020. Fiscalement cela représente un montant d'environ 1,5 million (valeur du point d'impôt Fr. 49.49 x 69.5 coefficient d'impôts x 436 habitants supplémentaires). De cette somme, il est raisonnable d'estimer que Fr. 400'000.00 améliore le résultat NET de notre collectivité.

Le Grand Conseil vaudois devant être saisi avant l'été de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal, son acceptation permettrait au Conseil Fédéral de lever le moratoire découlant de la LAT. Reste à espérer que les travaux de longue haleine de l'autoroute A9 soient source

de moindres nuisances pour nos habitants directement concernés. Dès lors, nous ne spéculerons pas sur une reprise des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation, non-compris dans le montant cité au paragraphe précédent.

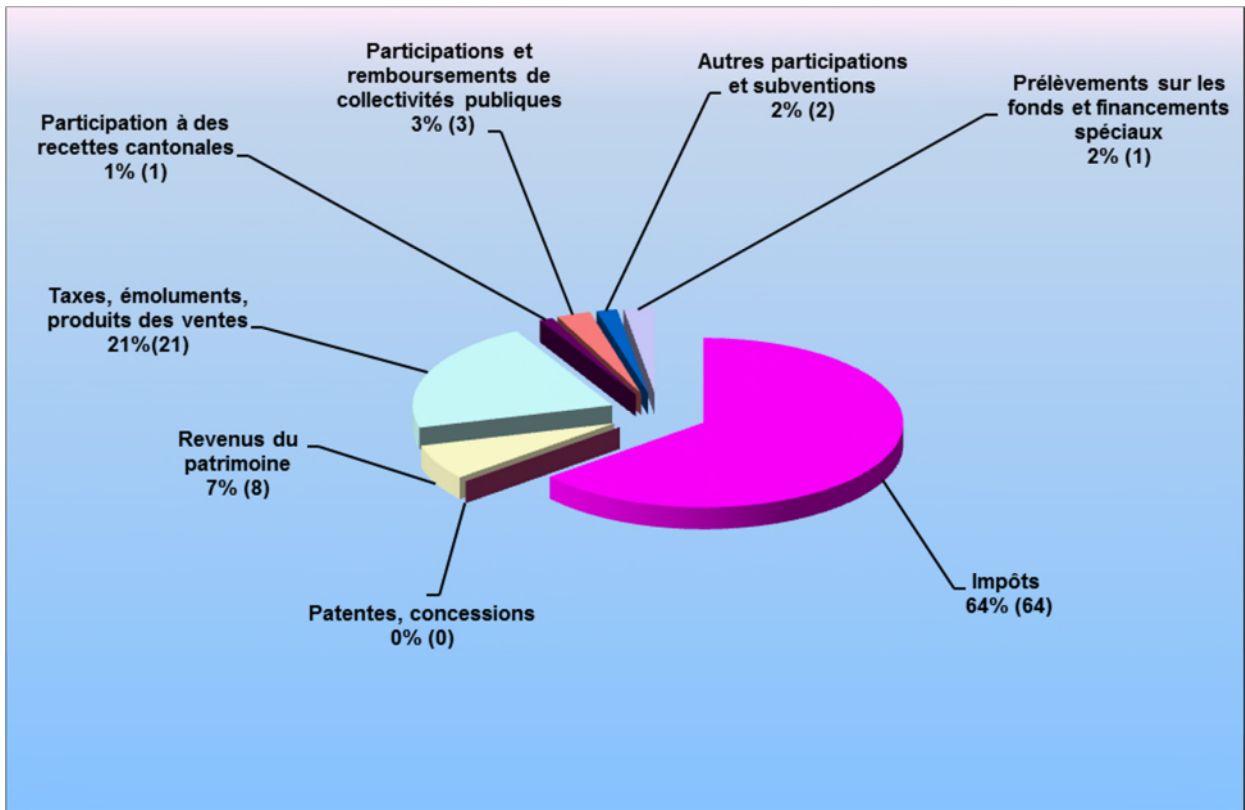
Pour conclure, voici une citation de Simone de Beauvoir qui **est** aussi applicable aux collectivités publiques :

« Rien n'est définitivement acquis. Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez rester vigilantes ».

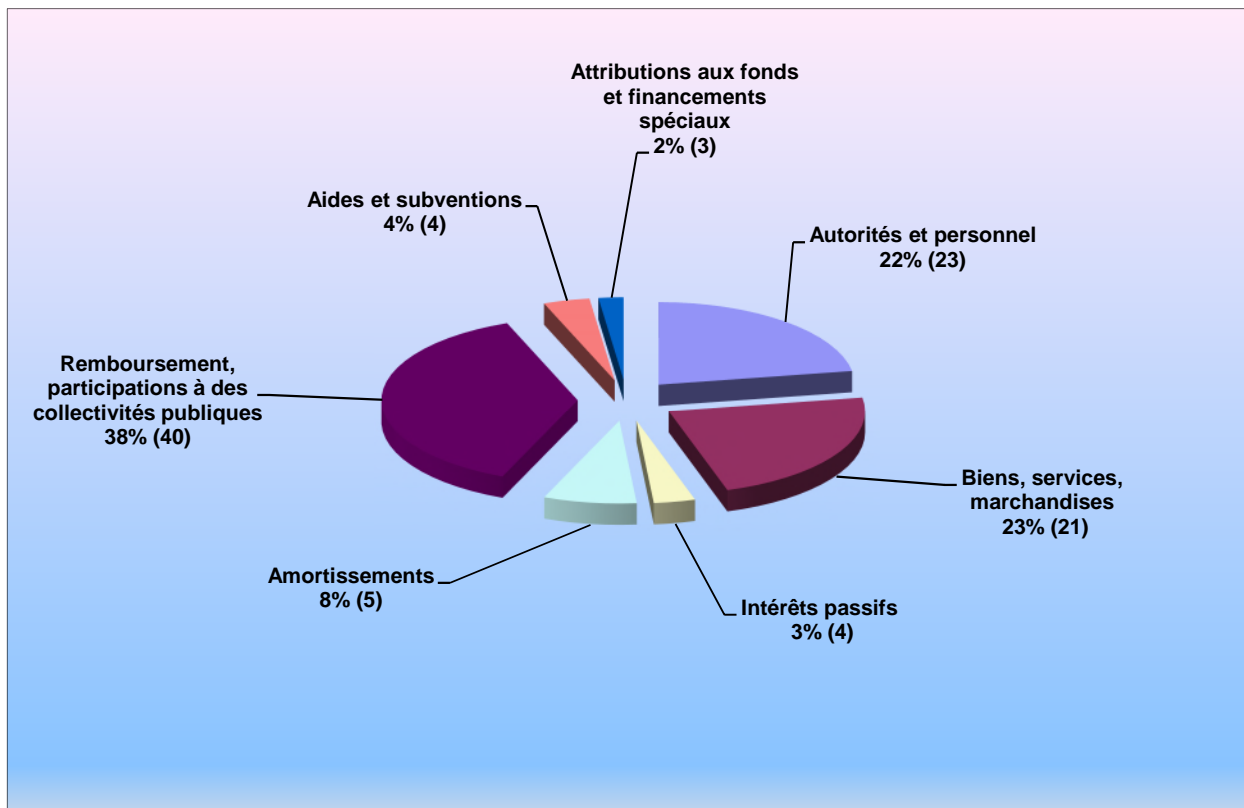


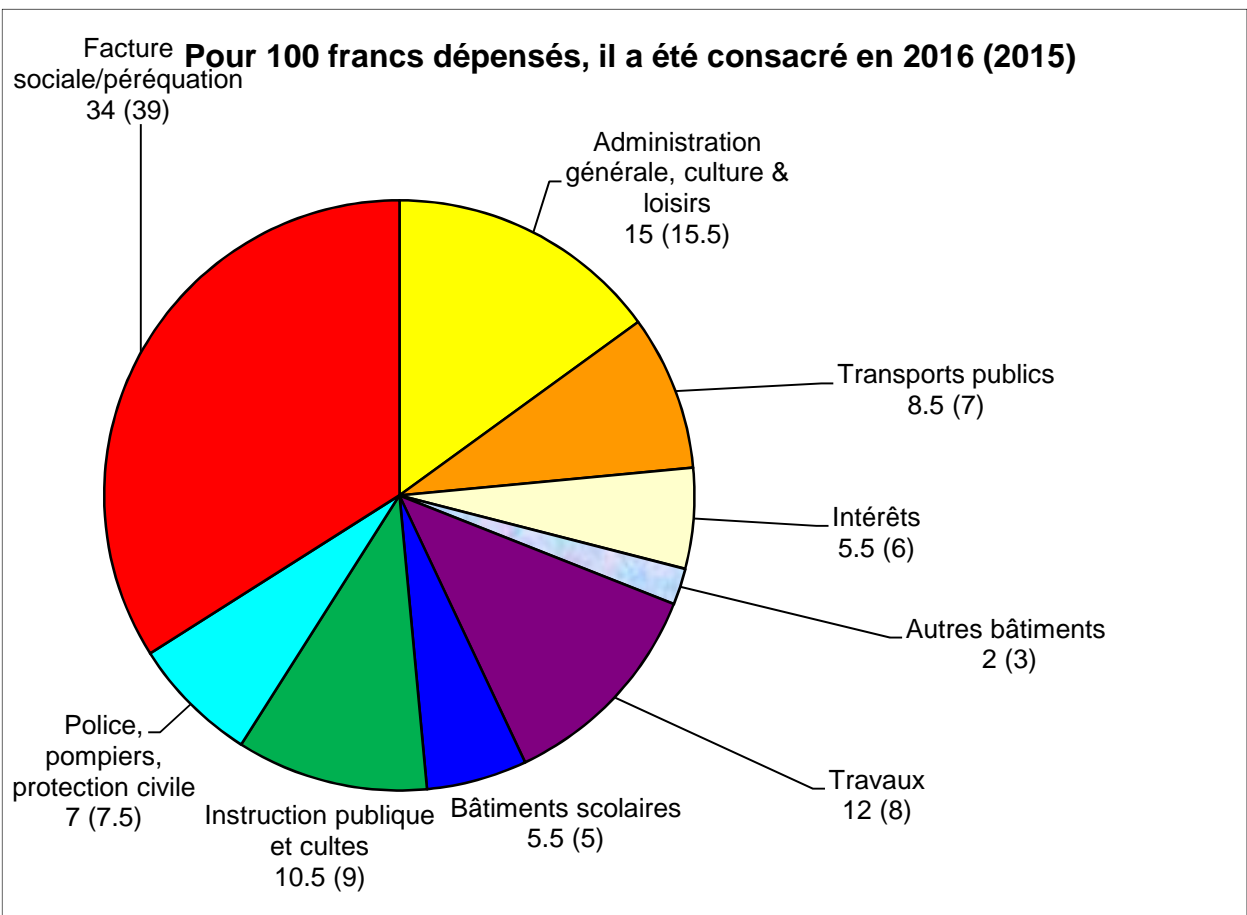
GRAPHIQUES ET RATIOS

REPARTITION DES RECETTES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2016 (2015)



REPARTITION DES CHARGES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2016 (2015)





Ratios de financement

<u>Autofinancement net / Endettement net</u>									
			Marge					Moyenne en %	Moyenne en %
		Années	d'autofinancement	Endettement net	Ratio en %		au 31.12.2015	au 31.12.2016	
							sur 4 ans		
		2012	2'174'945	16'904'227	12.87				
		2013	3'478'390	21'111'136	16.48				
		2014	1'101'695	25'914'276	4.25				
		2015	1'445'974	25'883'930	5.59		9.80		
		2016	1'052'944	25'735'270	4.09			7.60	
Interprétation :	Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.								
	Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 5 % l'endettement est très important, entre 5 et 15 % l'endettement est important, entre 15 et 50 % l'endettement est moyen, au-delà de 50 % l'endettement est faible.								
Remarque :	Ce ratio n'a une signification réelle que si les masses comparées ont une certaine importance.								
	En effet sur de faibles montants, le recours, même limité, à l'emprunt déséquilibre immédiatement les ratios.								

<u>Autofinancement net / Revenus de fonctionnement</u>									
			Marge		Revenus de			Moyenne en %	Moyenne en %
		Années	d'autofinancement	fonctionnement	Ratio en %		au 31.12.2015	au 31.12.2016	
							sur 4 ans		
		2012	2'174'945	20'547'463	10.58				
		2013	3'479'390	21'343'600	16.30				
		2014	1'101'695	21'221'806	5.19				
		2015	1'445'974	21'583'750	6.70		9.69		
		2016	1'052'944	23'008'408	4.58			8.19	
Interprétation :	Indique la capacité d'autofinancement qui se dégage des recettes de fonctionnement.								
	Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 10 % faible capacité d'autofinancement, entre 10 et 20 % la capacité d'autofinancement est moyenne, au-delà de 20 % le rapport est bon.								
Remarque :	Ce ratio peut faire apparaître des variations annuelles importantes. Sa moyenne sur 4 ans permet une vue plus parlante sur la situation réelle de cette donnée.								

Ratios de financement

Autofinancement net / Dépenses d'investissements nettes

Années	Marge		Ratio en %	Moyenne en % au 31.12.2015	Moyenne en % au 31.12.2016
	d'autofinancement	Investissement net			
sur 4 ans					
2012	2'174'945	4'677'843	46.49		
2013	3'478'390	7'265'741	47.87		
2014	1'101'695	7'918'938	13.91		
2015	1'445'974	902'299	160.25	67.13	
2016	1'052'944	449'755	234.11		114.04

Interprétation : Au-delà de 100 %, la Commune finance entièrement ses investissements et rembourse sa dette.

Remarque : Comme le précédent, ce ratio peut faire ressortir de fortes variations et il n'est parlant que sur une période de plusieurs années.

Investissements nets / Nombre d'habitants

Années	Investissements nets	Nombre d'habitants	Fr./habitant	Moyenne en Fr. au 31.12.2015	Moyenne en Fr. au 31.12.2016
2012	4'677'843	3481	1'343.82		
2013	7'265'741	3536	2'054.79		
2014	7'918'938	3554	2'228.18		
2015	902'299	3602	250.50	1'469.32	
2016	449'755	3564	126.19		1'164.92

Endettement net / Nombre d'habitants

Années	Endettement net	Nombre d'habitants	Fr./habitant
2012	16'904'227	3481	4'856.14
2013	21'111'136	3536	5'970.34
2014	25'914'276	3554	7'291.58
2015	25'883'930	3602	7'185.99
2016	25'735'270	3564	7'220.90

Crédits accordés par le Conseil

CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (EN FRANCAIS) - SITUATION AU 31.12.2016												
Préavis	Objets	Crédits accordés	Solde du compte au 31.12.15	T = transfert du cpte de bilan dans cpte invest.	Dépenses 2016 T = Transfert du cpte bilan dans invest.	Total brut au 31.12.16	Subventions C = cantonales F = fédérales P = participations	Coûts nets au 31.12.16	Amortissements		Solde à amortir au 31.12.16	Amortissement "X" ans
									A = ordinaire	AS = supplémentaire		
02/01	PGEE	280'000.00	175'838.85		0.00	175'838.85		175'838.85			175'838.85	10
09/03 02/15	Révision régi. et plan police des constructions	189'000.00 180'000.00	248'030.40		0.00	248'030.40		248'030.40			248'030.40	10
05/07	Modification gestion alimentation eau potable STA P Mouette	150'000.00	131'015.70	-135'875.70	4'860.00	0.00		135'875.70	6'793.80		129'081.90	20
13/06 06/08 08/09 03/12	Credit construction extension du college 3ème étape	14'900'000.00	15'192'577.90	-15'196'249.90	3'672.00	0.00		15'196'249.90	1'263'291.65		13'685'458.25	30
10/13	Extension du college 3ème étape - travaux et mobilier complémentaires	1'496'500.00	1'233'706.70	-1'481'206.70	247'500.00	0.00		1'481'206.70	49'373.55		1'431'833.15	30
13/09 02/11	Route de la Louche - 3ème étape - part complémentaires	2'504'000.00	1'912'086.68	-3'825'015.76	1'912'929.08	0.00		1'177'000.00	39'233.35		1'137'766.65	
10/10	Réhabilitation maison Pasche - crédit construction	2'600'000.00	2'069'303.80	-2'084'282.80	14'979.00	0.00		2'084'282.80	25'308.80	105'000.00	1'953'974.00	50
06/12	Transports lausannois - création ligne 49	50'000.00	60'778.00		6'133.30	66'911.30		66'911.30	0.00		66'911.30	
01/13	Réfection couverts à fontaine du Coin d'En Haut, d'En Bas, des Corbaz et construction abri à conteneurs	147'000.00 30'500.00	128'376.50	-129'456.50	1'080.00	0.00		129'456.50	30'049.35	6'000.00	93'407.15	30
01/14	Réfonte du site internet et remplacement ordinateurs	95'000.00	49'494.30		0.00	49'494.30		49'494.30	9'449.05		40'045.25	5
05/14	Création de couverts à conteneurs (Signal-Courtilet	60'000.00	44'436.00	-47'946.00	35'10.00	0.00		47'946.00	4'794.60		43'151.40	10
06/14	Parking arrier - réfection bitume et marquage	164'000.00	114'113.55		12'923.10	127'036.65		127'036.65	4'234.55		122'802.10	30
09/14	Création d'un Eco-point Rie du Signal - Ch. Des Dailles	140'000.00	98'554.30		13'680.90	112'235.20		112'235.20	3'741.15		108'494.05	30

04/15	Demande de crédit pour déplacement cafétéria et création d'un nouveau bureau	105'830.00	91'606.30	-92'649.55	1043.25	0.00		92'649.55			92'649.55	EC 9170.96	30
05/15	Crédit d'investissement pour extension du CVE Les Moussailons	161'000.00	127'117.90	-131'768.85	4650.95	0.00	13'176.90	118'591.95			118'591.95	T 9143.18	30
07/15	Expertises et travaux d'entretien des ponts sur la Paudèze	67'000.00	3'637.95		10'096.65	13'734.60		13'734.60			13'734.60	EC 9170.51	30
14/15	Crédit étude requalification assainissement équipements et bruit routes des Monts-de-Lavaux, du Burennoz, des Chaffeises	927'000.00	351'118.80		65'900.40	417'019.20		417'019.20			417'019.20	EC 9170.62+ 9170.77	30
02/16	Assainissement secteur Louche/Combe	985'000.00	22'557.70		502'706.30	525'266.00		525'266.00			525'266.00	EC 9170.92	30
03/15 08/16	Crédit d'investissement - Sécurisation du Flonzel - tronçon supérieur	79'200.00 448'800.00	68'534.15		0.00	68'534.15		68'534.15			68'534.15	EC 9170.91	
10/16	Parcelle privée 156 - travaux de remise en état suite à glissement de terrain	106'500.00			0.00	0.00		0.00			0.00	EC 9170.98	
	Total hors transfert compte d'attente				2'805'666.93						20'472'589.90		